

Réunion du 27 octobre 2015 avec la Mairie

Présents : M. Ballesio (maire), Mme Simian (conseillère chargée des affaires scolaires), Mme Bonnet (présidente CPE Ecoles du Parc), Mme Lemesre (vice-présidente CPE Ecoles du Parc), Mme Périnet (secrétaire CPE Ecoles du Parc)

Mise au point

Depuis la mise en place du changement de rythme scolaire (qui a coïncidé avec l'arrivée de la nouvelle équipe municipale), des tensions ont été ressenties lors des conseils d'école. De ce fait, il nous a paru difficile de communiquer avec les représentants de la Mairie. Nous avons souhaité rencontrer Monsieur le Maire et Mme Simian afin d'apaiser ces tensions.

Nous avons pu avoir un dialogue ouvert à toutes questions et calme. Cela nous a permis de reparler de certains points de désaccord. Chacun a pu s'exprimer notamment concernant la kermesse.

Budget et famille

Monsieur le Maire nous confirme que le budget concernant l'école sera maintenu pour l'année prochaine. Sur le plan municipal, des économies sont en cours étant donné les baisses de dotation de l'état mais aucune baisse de moyen n'est prévue pour l'école.

Par ailleurs, un changement de mobilier dans les classes est en cours, ainsi que la dotation de plusieurs tableaux TNI (Tableau Numérique Interactif).

Une dotation de 600 euros va être faite aux écoles du Parc et du Marais pour acheter des équipements sportifs.

Chaque année, la Mairie donne 35,35 euros par enfant à chaque école + 3,26 euros en élémentaire pour le renouvellement des livres + 28,39 euros pour les voyages. L'école privée, quant à elle, ne reçoit aucune de ces subventions.

Il est à noter qu'actuellement, les problèmes liés à la gestion financière de la cantine, des TAP et de la garderie sont en train d'être résolus (mauvais fonctionnement du wifi, du logiciel, etc). Monsieur le Maire et Mme Simian sont d'accord pour étaler le paiement des factures accumulées en ce début d'année.

Mme Simian nous fournira prochainement le chiffrage de la mise en place des rythmes scolaires avec le coût moyen des NAP par enfant.

Cantine

Un terrain a été acheté entre la rue du Nord et la rue Neuve. Il servira à la construction de la nouvelle cantine. Un architecte a été retenu et les plans ont été modifiés avec la prise en compte de l'avis des dames de service.

Il a été fait le choix de mettre en place un self pour les classes élémentaires afin de gagner de la place. Les repas seront les mêmes qu'à présent.

La cantine devrait être opérationnelle en septembre 2017.

Divers

Le comité de pilotage concernant les rythmes scolaires n'aura plus lieu d'être puisque les rythmes scolaires sont en place et que, globalement, les gens sont contents. Nous sommes d'accords pour dire qu'ils ne respectent pas le rythme de l'enfant mais uniquement la loi. Il reste à installer le coin lecture prévu dans le préau de l'école élémentaire.

Une ATSEM est absente chaque mercredi matin pour récupérer des heures de délégation syndicale. Cette personne représente le personnel communal et pas uniquement les ATSEM. La loi oblige à rendre des heures aux délégués syndicaux, ce que fait la Mairie. Les contraintes budgétaires ne permettent pas de prendre une remplaçante. Ce sujet sera repris en conseil d'école notamment pour connaître l'avis des maîtresses.

Concernant la suppression du poste d'intervenante en sport, Monsieur le Maire regrette d'avoir dû prendre cette décision. Du fait des baisses de subvention, il est obligé de réduire les coûts. Le personnel a un coût élevé. Le remplacement du personnel qui quitte la municipalité ne se fera plus systématiquement dorénavant. En plus de l'intervenante en sport, deux personnes n'ont pas été remplacées sur d'autres postes dernièrement.